



à Riom et Issoire



*4<sup>ème</sup> Edition - 09 mai 2010*

§

## ***REGLEMENT DE LA COURSE***

Trail - Course Nature en individuel.

2 distances - 14 et 32 km.

# TABLE DES MATIERES

<b>1. ORGANISATION .....</b>	<b>3</b>
Concept de la course.....	3
Lieu .....	3
Parcours.....	3
Ravitaillements & check points.....	3
Conseils d'équipements.....	3
Marquage.....	3
Horaires du samedi 8 mai 2010.....	3
Horaires du dimanche 09 mai 2010.....	4
Annulation, report .....	4
<b>2. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS .....</b>	<b>4</b>
Participation.....	4
Modalités et documents obligatoires .....	4
Attribution des Dossards.....	4
Tarifs des engagements.....	4
Remboursements des engagements .....	4
Inscriptions et pré inscriptions .....	4
Renseignements .....	5
<b>3. OBLIGATION DES PARTIES.....</b>	<b>5</b>
Obligation des organisateurs.....	5
Obligation des coureurs .....	5
Rappels des causes de pénalité ou de disqualification .....	6
Réclamations.....	6
<b>4. AUTORISATIONS .....</b>	<b>6</b>
Déclaration CDCHS.....	6
Autorisations administratives.....	6
Priorité de passage.....	6
<b>5. PLAN DE SECURITE .....</b>	<b>6</b>
Ouverture et fermeture de course, débalisage .....	6
Signaleurs et commissaires de course.....	6
Liste des signaleurs .....	7
Liaisons radio et téléphoniques.....	7
Réunions préparatoires .....	7
<b>6. ASSISTANCE MEDICALE.....</b>	<b>7</b>
Conventions .....	7
Composition de l'assistance médicale .....	7
Documents fournis .....	7
<b>7. ASSURANCE .....</b>	<b>8</b>
Assurance des organisateurs .....	8
Assurance des coureurs.....	8
<b>8. CLASSEMENTS, RESULTATS ET RECOMPENSES.....</b>	<b>8</b>
Classements .....	8
Résultats .....	8
Récompenses .....	8
<b>9. DIVERS.....</b>	<b>8</b>
Reportages photographiques et vidéos.....	8
<b>10. CHALLENGE DE TRAILS .....</b>	<b>8</b>

## 1. ORGANISATION

L'Association « St Amant Dynamique » organise une fois par an, à la mi-mai, une course pédestre avec classement sur le temps et nommée « TRAIL de SAINT AMANT »

### Concept de la course

Deux épreuves composent cette manifestation sportive : le Trail et la Course Nature essentiellement en chemins et/ou pistes à 96%.

Population concernée : Coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes, âge minimum 18 ans.

2 distances au choix lors de l'inscription : 14 Km (503m. D+) ou 32 Km. (1520m. D+)

Le classement général s'effectuera par catégories F.F.A et au scratch.

La fin de la course sera marquée par la remise des récompenses suivie de l'apéritif et d'un repas.

Cette course est inscrite au calendrier fédéral, déclarée à la Commission Départementale des Courses Hors Stade – CDCHS 63.

Elle s'effectue obligatoirement en individuel.

La course est soumise au règlement des Courses Hors Stade de la Fédération Française d'Athlétisme.

### Lieu

L'organisation sera mise en place au Collège Saint Joseph – 14 rue Principale à Saint Saturnin (63).

Cet établissement scolaire privé sera le support logistique unique de la course « Trail de Saint Amant » et à ce titre, une convention est signée entre les deux parties afin de fixer les règles de fonctionnement.

### Parcours

Les parcours de la course seront tracés sur les territoires des communes de Saint Saturnin, Cournols, Olloix, St Sandoux et sur les terres du monastère de Randol. Les deux courses auront un départ simultané.

### Ravitaillements & check points

Des postes de ravitaillement, adaptés à ce genre d'épreuve, sont prévus :

Pour le Trail – 32 Km :

→ Au **Km 7** puis **Km 17** puis à l'arrivée

Pour la course nature – 14 Km :

→ au **Km 7** puis à l'arrivée

Des **points d'eau supplémentaires** seront mis en place en fonction de la météo du jour, fortes chaleurs, etc. et seront situés :

Pour le Trail – 32 Km :

→ au **Km 10**, **Km 14**, et au **Km 23**

Pour la course nature – 14 Km :

→ au **Km 10**

**2 check point** seront assurés au **Km 10,600** et au **Km 24,200**.

**1 barrière horaire** sera établie au **km22** afin de stopper tous coureurs qui ne serait pas dans les temps impartis fixés dans le présent règlement et pour éviter tous problèmes liés à la longue distance.

**RAPPEL** : il s'agit d'une course à pied avec classement sur le temps et non d'une marche.

L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur sans dossard est interdit.

Les bâtons sont autorisés, toutefois les compétiteurs qui les utilisent veilleront à ne pas gêner les autres concurrents dans les parties étroites des parcours.

### Conseils d'équipements

Bien que la course soit organisée à une période où la météo est en théorie clémente (mai) et une altitude moyenne (500 à 800m), l'organisation attire l'attention des coureurs sur les règles élémentaires suivantes et leur conseille donc vivement de s'équiper sérieusement avec :

- Un réservoir type CamelBak rempli d'eau ou à minima d'une gourde remplie d'eau,
- Un ravitaillement personnel tel que des barres ou gels énergétiques, fruits secs, etc.
- D'une paire de chaussures de type « Trail » qui sont vivement recommandées sur les parcours décrits qui sont relativement techniques.
- D'un couvre-chef : casquette, bandana ou autres,
- En cas d'intempéries, de vêtements chauds à manches longues, coupe-vent, en fonction des conditions météo du jour.
- Matériels complémentaires : sifflet et couverture de survie.

### Marquage

Conformément à notre charte de l'organisateur, respectueux de l'environnement et des zones traversées, le marquage des circuits se fera au moyen de :

- Flèches en plâtre au sol,
- Flèches cartonnées orange et/ou jaune fluo agrafées sur des supports en bois,
- Rubalise de couleur blanche/rouge

La séparation des 2 parcours se fera au Km10 à la traversée de route avant le monastère de Randol et sera indiquée à 2 reprises au préalable et par des commissaires de piste qui veilleront à la signalétique et à l'aiguillage des coureurs.

**NB**: Il n'y aura pas d'emploi de peinture de marquage (pot ou aérosol) et ceci pour respecter au mieux l'environnement.

Sur chaque parcours, deux VTTistes ou 2 coureurs auront à charge le déballisage complet des circuits dès la fermeture de course.

### Horaires du samedi 8 mai 2010

Marquage course	7h30 – 12h
Mise en place salle des inscriptions	8h30 – 10h
Repas organisation	12h – 13h30
Inscriptions et remise des dossards	10h – 12h puis 13h30 – 18 h

## Horaires du dimanche 09 mai 2010

Mise en place organisation	6h30
Accueil des participants	7h
Remise des derniers dossards	7h – 8h30 (pas d'engagements de coureurs sur place sauf cas exceptionnels)
Mise en place de la sécurité	8h15
Départ des 2 courses	9h
Remise des récompenses, résultats et vin d'honneur	13h – 13 h 30

## Annulation, report

→ L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile et fournies dans le dossier individuel des coureurs avant le départ. Les modifications seront annoncées également le site Internet de l'association et pour les plus importantes diffusée par voie de presse si cela s'avère nécessaire.

→ L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des participants et/ou des personnels de l'organisation sur la course et/ou des tiers spectateurs (intempéries, etc.) et ceci sans qu'aucune indemnités ne puissent être réclamées à l'organisation ou à ses représentants.

→ L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons pouvant compromettre la sécurité des coureurs, des bénévoles ou des tiers ou bien encore pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril l'existence même de l'association

## 2. INSCRIPTIONS ET ENGAGEMENTS

### Participation

Cette épreuve est ouverte à tous les coureurs, femmes et hommes, licenciés ou non.

Compte tenu de la difficulté de l'épreuve, la limite d'âge est toutefois fixée impérativement à 18 ans minimum.

### Modalités et documents obligatoires

Conformément à la loi n°99-223 du 23 mars 1999 relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, tous les participants, sans exception, devront fournir, conformément aux règles fédérales en vigueur, le document suivant :

- **Coureurs licenciés FFA, c'est-à-dire titulaires d'une licence Athlé Compétition, ou Athlé Santé Loisirs, ou Pass'Running :**
- **Coureurs licenciés auprès des 5 Fédérations suivantes : FF Triathlon, la FSCF, la FSGT, l'UFOLEP, l'UNSS ou l'UGSEL ayant signé un accord avec la FFA et portant la mention « athlétisme » :**

Une copie de la licence en cours de validité et comportant la mention « athlétisme »

**Aucune autre licence que celles décrites ne sera acceptée.**

- **Pour tous les autres coureurs et sans exception :**

Un certificat médical original de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou à la course à pied, datant de moins de un an **ou** une photocopie certifiée conforme à l'original, datée et signée de la main du coureur et avec la mention manuscrite suivante : « *certifiée conforme à l'original* ».

- **Coureurs étrangers :**

Outre les obligations imposées à tous les participants en matière de licence sportive ou de certificat médical, les ressortissants étrangers domiciliés dans la CEE devront présenter leur carte d'identité. Pour les coureurs qui sont domiciliés hors Union Européenne ils sont tenus de justifier auprès des organisateurs et ceci avant le départ de l'épreuve, de leur identité et de leur carte de séjour ou carte de résident sur le territoire national, en cours de validité.

### Attribution des Dossards

Les échanges ou cession de dossards entre coureurs sans sont formellement interdits. En effet, chaque attribution de dossards est faite individuellement en fonction des éléments précédemment demandés.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'échange ou de cession de dossard et se réserve le droit de déposer plainte contre les auteurs de ces fraudes considérées comme irresponsables et contraires au présent règlement et aux règles fédérales.

### Tarifs des engagements

Course 14 ou 32 Km → **9 Euros** par coureur.

Limitation du nombre maximum de coureurs à 750 (nombre de dossards sur les deux courses).

Participation au repas → **8 Euros** par coureur et **8 Euros** pour les accompagnateurs.

**Limitation des repas à 350 participants** (coureurs, accompagnateurs et organisation)

### Remboursements des engagements

Seuls les coureurs inscrits, qui ont payé et ne pouvant participer à l'épreuve pour raison médicale uniquement pourront prétendre à un remboursement de leur engagement. Ceux-ci devront fournir un **certificat médical original** attestant de leur incapacité provisoire à courir. Bien entendu, la date du certificat médical devra être postérieure à celle du jour de la course.

Néanmoins, si cet engagement comprend un ou plusieurs repas, ces derniers ne pourront pas être remboursés. En effet les repas sont réservés à l'avance et payés par l'association organisatrice de la course.

### Inscriptions et pré inscriptions

La clôture des inscriptions à la course est fixée au samedi 8 mai 2010 – 18h. - Le retrait des dossards sera possible :

→ **le samedi 8 mai** de 10h – 12h puis de 13h30 – 18h → et **le dimanche 9 mai** de 7h à 8h30 maxi.

La clôture des inscriptions au repas est fixée au vendredi 30 avril 2010.

→ **IL N'Y AURA PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE LE 09 mai 2010 JOUR DE LA COURSE**

Les inscriptions et pré inscriptions par Internet seront réputées complètes lorsque l'organisation aura reçu, aux dates indiquées, les éléments suivants :

- Bulletin d'engagement, correctement et lisiblement rempli, daté et signé de la main du coureur.
- Paiement en espèces ou chèque pour la participation course ou course + repas + repas accompagnateurs éventuellement
- Copie de licence sportive ou certificat médical -- attention pour ce dernier, voir modalités du chapitre 2.

Les inscriptions peuvent être reçues de la façon suivante :

- Par courrier
- Sur place la veille de la course, samedi 9 mai 2010 de 10h – 12h puis 13h30 – 18 h au collège Saint Joseph de Saint Saturnin (63)

Dans ces 2 cas le dossier devra être complet. **PAS D'INSCRIPTIONS PAR TELEPHONE**

Les Pré inscriptions pourront s'effectuer uniquement par Internet sur le site de l'association : <http://www.asad63.org>

Les pré-inscriptions devront impérativement être régularisées, sous peine d'annulation, au plus tard le samedi 9 mai 2010 – 18h maxi lors du retrait des dossards. Il n'y aura pas de pré inscriptions par téléphone

## Renseignements

Des renseignements concernant le Trail et la Course Nature, ainsi que d'une manière générale sur l'organisation pourront être donnés par téléphone auprès de :

Christian VAUZELLE – 06 72 29 97 49 ou Sandra VAUZELLE – 06 89 65 11 58

## 3. OBLIGATION DES PARTIES

### Obligation des organisateurs

Après la vérification des certificats médicaux ou des licences sportives et du paiement de l'inscription, l'organisation s'engage, envers chaque coureur participant :

→ A mettre en place pour l'organisation de la course, tous les moyens nécessaires pour respecter le règlement FFA des Courses Hors Stade en vigueur et le présent règlement.

→ A vérifier et valider l'engagement sur un formulaire papier,

→ A enregistrer les résultats au moyen d'un fichier informatique et à les diffuser,

→ A mesurer les temps au moyen de chronomètres électroniques officiels,

Elle s'engage également à fournir :

- Un dossard par coureur, ce dernier devra être porté visiblement sur la poitrine ou sur une cuisse, et sans être plié.
- Le présent règlement complet au format A5 livret de l'épreuve (format A4 plié en 2 soit 9 pages recto/verso)
- Le texte intégral de la loi 99-223 du 23/3/1999 relatif à la lutte contre le dopage,
- Mise en place d'une structure logistique et d'accueil comprenant, vestiaires, douches, salle de repas, zone de ravitaillement, au collège Saint Joseph à Saint Saturnin (63).
- Classements, remises des récompenses, etc.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve.

Les organisateurs et le propriétaire des locaux loués déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires ou dans les locaux utilisés.

### Obligation des coureurs

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique, pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restrictions ni réserves du présent règlement fourni lors de l'inscription et disponible sur le site Internet de l'association.

Les coureurs s'engagent également à :

#### Respect de l'environnement

- → A respecter les lieux loués par l'association ASAD auprès du collège Saint Joseph,
- → A ne pas faire pénétrer de personnes étrangères à la course dans l'enceinte du Collège Saint Joseph.
- → Ne pas jeter de déchets sur les lieux de l'organisation, ni sur les parcours.

Une pénalité de 30 mn sera appliquée à chaque contrevenant.

#### Changement de parcours

- Pour des raisons d'organisation et de volonté de l'association, les changements de parcours ne sont pas possibles sur le Trail de St Amant, ainsi les coureurs inscrits sur un circuit ne pourront pas en changer pendant la course.
- Deux check points et une barrière horaire seront mis en place sur les parcours pour le pointage des coureurs.
- Les coureurs qui effectueront un changement de distance pendant la course seront disqualifiés sans pouvoir prétendre à leur classement ni à un quelconque dédommagement.

#### Port du dossard

- Ne pas céder ou échanger de dossard

- Chaque coureur s'engage également à franchir la ligne d'arrivée en portant le dossard attribué lors de son inscription d'une façon visible et lisible par les deux équipes de chronométrage et scripts. Les coureurs qui franchiront la ligne d'arrivée sans dossard seront disqualifiés.

### **Rappels des causes de pénalité ou de disqualification**

La liste non exhaustive des causes de disqualification ou de pénalité est la suivante :

- Absence ou falsification de dossard → disqualification
- Echange ou cession de dossard → disqualification
- Non pointage aux postes de contrôle (check points) → disqualification
- Non assistance à concurrent en difficulté → disqualification
- Ravitaillement en dehors des zones prévues → pénalité de 30 mn
- Pollution ou dégradation volontaire des sites traversés → disqualification

### **Réclamations**

Tout coureur désirant porter réclamation pourra le faire oralement au directeur de course à l'arrivée et devra impérativement confirmer sa réclamation par écrit dans les 3 jours ouvrés suivant la date de la course auprès des responsables de l'association organisatrice pour qu'elle soit prise en compte et étudiée par le bureau de l'association. Sans confirmation écrite, les réclamations seront considérées comme nulles et non avenues.

## **4. AUTORISATIONS**

### **Déclaration CDCHS**

Conformément au règlement des courses hors stade, une délégation de notre association a participé à l'assemblée générale de la Commission Départementale des Courses Hors Stade le lundi 21 septembre 2009.

Après délibération entre le bureau de la commission et les organisateurs présents, la date du dimanche 09 mai 2009 a été validée pour l'organisation de la 4<sup>ème</sup> édition « Trail de Saint Amant ».

### **Autorisations administratives**

Les demandes d'autorisations et de traversées de territoire aux communes et aux propriétaires concernés sont établies dans le courant du dernier trimestre 2009 ainsi que les arrêtés municipaux nécessaires.

En ce qui concerne le dossier de demande d'autorisation préfectorale, il sera remis à la présidente de CDCHS pour validation préalable, avec tous les documents exigés (cartes, règlement, plan de sécurité, assurance, conventions, etc.). Le délai habituel de dépôt des demandes d'autorisation est de 6 semaines. Afin d'anticiper d'éventuels problèmes et de pouvoir réagir rapidement, nous porterons ce délai à 3 mois soit 12 semaines.

### **Priorité de passage**

Lors des demandes d'autorisation de traversée de territoire aux communes concernées ainsi que de l'Abbaye de Randol, la priorité de passage a été formulée ainsi qu'un arrêté municipal la formalisant.

Lors de la demande d'autorisation en préfecture, la priorité de passage a également été formulée.

La priorité de passage de la course sera signalée aux usagers par les signaleurs de l'organisation de la course agréés par l'autorité préfectorale, encadrant l'épreuve et avec tout le matériel nécessaire.

Dans l'hypothèse où la demande de priorité est rejetée :

Le parcours restant ouvert à la circulation routière, les coureurs participants devront respecter le code de la route et se conformer aux prescriptions des commissaires de route et éventuellement des gendarmes placés aux carrefours.

## **5. PLAN DE SECURITE**

### **Ouverture et fermeture de course, débalisage**

→ L'ouverture de course sera assurée par deux coureurs dont la mission sera de vérifier et le cas échéant de refaire le balisage des parcours, de s'assurer du dégagement des chemins et pistes et d'ouvrir les barrières sur le territoire du monastère de Randol. Un quad de l'organisation assurera l'ouverture de course entre le départ et le Km 3 uniquement.

→ La fermeture de course sera assurée par 2 VTTistes sur le parcours du 32 km et 2 VTTistes sur le parcours du 14 Km. La mission de ces VTTistes sera de fermer la course et de signaler au pc course et/ou équipes de secouristes et de médecins tout coureur blessé ou épuisé ou tout autre problème lié à la manifestation sportive.

→ Le débalisage des parcours sera assuré par 2 coureurs à pied ou 2 VTTistes dès la fin de la course et pour chaque parcours.

→ Tous les personnels sur le terrain seront équipés des gilets de visualisation jaune fluo « organisation » et des matériels de signalisation, de sécurité nécessaires ainsi que des moyens radios mis à leur disposition par l'organisation.

### **Signaleurs et commissaires de course**

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve.

Les carrefours empruntés seront précédés d'une signalisation d'approche conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.

Le nombre de signaleurs et leurs emplacements ont été présentés à la gendarmerie de St Amant Tallende lors des précédentes manifestations.

Tous les signaleurs seront équipés des matériels suivants :

- Gilets de visualisation rétro réfléchissant de classe II
- Panneaux de signalisation type piquet K10
- Téléphones portables et radios portables en réseau de coordination

Les signaleurs seront identifiés en trois groupes :

- 1 groupe avec véhicules placés aux carrefours routiers et dotés de triangles de signalisation et de gyrophares aux normes en vigueur.
- 1 groupe à pied placé aux carrefours des chemins.
- 1 groupe de commissaires, placés aux endroits inaccessibles aux véhicules et qui pourront assurer une meilleure sécurité des coureurs sur les pistes et chemins.

Les signaleurs seront déployés au minimum 45mn avant le départ et sous le contrôle du responsable de la sécurité.

### Liste des signaleurs

Une liste complète des signaleurs est jointe en annexe n° 3 à ce règlement.

Compte tenu des renseignements que cette liste comporte, elle est classée « *confidentielle* » par l'organisation.

Cette liste ne devra pas être diffusée et/ou utilisée à d'autres fins que celle prévue pour la demande d'autorisation en préfecture, concernant le « TRAIL de SAINT AMANT » année 2010 et nécessaire au bon déroulement de la course.

### Liaisons radio et téléphoniques

Les signaleurs seront en liaison directe avec le PC course, le coordinateur de course, les médecins et avec l'assistance médicale au moyen d'un réseau radios portables de sécurité et complétés par des téléphones portables.

**NB:** la réception des ondes téléphoniques et radios a été testée, sur toutes les zones des deux circuits ceci afin d'éviter tout « point noir ». Ceci est le fruit de l'expérience des années précédentes.

### Réunions préparatoires

Outre les réunions habituelles de préparation de la course qui ont lieu mensuellement, 3 réunions importantes sont programmées pour la finalisation de l'organisation et la mise au point des modes opératoires. Tous les personnels participant à l'organisation seront tenus informés :

- J-14 jours, soit semaine 16 de 2010 pour l'organisation statique : coordination course, informatique, équipes chronométrage, ravitaillements, etc.
- J-7 jours, soit semaine 17 de l'année 2010, pour les signaleurs et commissaires de pistes et le service de sécurité.

Les coureurs seront informés obligatoirement par le dossier fourni à l'inscription et lors du briefing oral avant le départ.

## 6. ASSISTANCE MEDICALE

### Conventions

Une convention a été signée avec l'association UMPSAM63 (ex - SECOURS 63) – 6 rue des écoles – 63530 ENVAL dont copie jointe en annexe n° 1 à ce règlement.

Les représentants de l'association UMPSAM63, déjà intervenants sur notre course ont repéré les parcours lors des précédentes éditions du Trail et ont ainsi pu appréhender toutes les zones sensibles ou difficiles d'accès, ceci afin d'optimiser la composition des équipes d'intervention et la coordination des secours qui pourraient être nécessaires.

Une deuxième convention est établie avec les médecins de la course qui seront :

- Le Dr. Jean-Etienne BAZIN, professeur à CHRU de Clermont-Ferrand et qui sera sur le terrain (parcours de la course)
- Le Dr. Sylvie PEYRAT, médecin urgentiste au CHRU de Clermont-Ferrand, et qui sera affectée au PC Course.
- Le Dr. Aurélie GERARD, médecin généraliste et qui sera sur le terrain (parcours de la course)

### Composition de l'assistance médicale

L'équipe sera composée de la façon suivante :

#### Terrain :

- 6 secouristes répartis en 2 équipes mobiles de 3 et deux ambulances d'intervention
- 2 équipes de 2 médecins sur le terrain avec un chauffeur expérimenté et véhicule 4x4
- 1 pilote quad permettant au médecin et/ou secouristes d'accéder rapidement aux parties techniques ou encaissées des parcours des deux courses en cas de nécessité de secours uniquement et dans un but de sauvetage des éventuels blessés.

#### PC Course :

- 1 équipe de 2 secouristes basée (départ commun et arrivées)
- 1 médecin.

Les équipes de secours sont habilitées à joindre les services des sapeurs pompiers en cas d'évacuation de blessés ou d'intervention plus importante, en hélicoptère par exemple.

Afin de compléter ce dispositif, il est prévu que les personnels affectés au rôle de commissaires de piste, soient titulaires, en majorité, d'un brevet de secouriste et positionnés dans les parties difficiles d'accès des 2 parcours, notamment celui du Trail.

### Documents fournis

Chaque membre de l'organisation, chaque équipe de secouristes ainsi que les médecins et leurs équipages, chaque équipe de signaleurs ou de contrôleurs, sera en possession d'un dossier « sécurité » composé des pièces suivantes :

- 1 fiche de sécurité comportant tous les numéros de téléphones portables et/ou radio téléphones,
- 1 radio du réseau de coordination et avec radio de secours pour les points importants.
- 1 téléphone gsm portable personnel
- 1 fiche de rappel des règles élémentaires de sécurité et des consignes particulières
- 1 jeu de cartes au 1/25 000<sup>ème</sup>, format A3 avec tous les emplacements des signaleurs et équipes de contrôleurs,
- 1 carte format A1 avec les emplacements de tous les acteurs de la sécurité course (*dans les véhicules des secouristes et médecins uniquement*),
- 1 copie de l'arrêté préfectoral et des arrêtés municipaux le complétant,

- 2 listes complètes détaillées des 2 parcours, point par point avec indications kilométriques, horaires de passage du premier et du dernier coureur avec listes des routes, rues et chemins empruntés.
- 1 Plan du village traversé : St Saturnin, (Olloix et Cournols étant évités)
- 1 plan au 1/100 000<sup>ème</sup> représentant les routes d'accès et les parcours de la course

## 7. ASSURANCE

### *Assurance des organisateurs*

Conformément à la réglementation des courses et manifestations hors stade, l'Association a souscrit, pour l'année en cours, une assurance « responsabilité civile, protection juridique, défense recours, etc. » spécifique à son organisation auprès de la compagnie d'assurance MMA – MUTUELLES DU MANS ASSURANCES dont le siège de l'agence locale est situé au : Cabinet DUFAYET Alain - 26, rue du commerce – 63800 COURNON D'Auvergne.

Le contrat souscrit est identifié sous le n° 116200379K est renouvelé chaque année à fin décembre. Une copie de l'attestation est fournie en annexe n° 2 à ce règlement.

Ce contrat couvre les risques liés à l'organisation du « TRAIL de SAINT AMANT », c'est à dire :

Les dirigeants de l'association, tous les personnels travaillant bénévolement pour le compte de l'association ST AMANT DYNAMIQUE organisatrice de l'épreuve, dans le cadre de leurs missions lors des réunions préparatoires et le jour de la course,

Les risques locatifs temporaires tout au long de l'année : salles de réunion et/ou salles de sport empruntées lors de la course et de sa préparation, etc. y compris ceux du collège Saint Joseph lors de la manifestation.

### *Assurance des coureurs*

IMPORTANT: Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

→ Il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.

## 8. CLASSEMENTS, RESULTATS ET RECOMPENSES

### *Classements*

Les classements se feront au scratch et par catégories FFA pour chaque course.

### *Résultats*

Pour chaque course, Trail et Course Nature, les résultats « scratch » et « catégories » seront faits en temps réel et imprimés sur place, puis diffusés aux participants et aux médias présents, presse écrite, etc.

La CDCHS sera destinataire d'un jeu complet des résultats comme le prévoit les règles fédérales en vigueur.

L'organisation s'engage à les mettre en ligne sur le site Internet de l'association : <http://www.asad63.org> et au plus tard le soir même de la course, après 18h.

### *Récompenses*

- Tee-shirts « techniques » de qualité avec logo de la course à tous les coureurs engagés et membres de l'organisation,
- Coupes et lots aux 3 premières femmes scratch pour chaque course,
- Coupes et lots aux 3 premiers hommes scratch pour chaque course,
- Coupes et lots au 1<sup>er</sup> homme et à la 1<sup>ère</sup> féminine de chaque catégorie, hors classement scratch et pour chaque course,
- De nombreux lots seront intégrés dans un tirage au sort, par le n° de dossard,

La remise des récompenses et des résultats sera suivie d'un vin d'honneur.

Un repas chaud avec participation financière est prévu après le vin d'honneur. Les modalités pour participer à ce repas sont définies au chapitre 2 « Inscriptions et Engagements ».

## 9. DIVERS

### *Reportages photographiques et vidéos*

Ils seront assurés par des bénévoles de l'association. Les diaporamas seront mis à disposition sur le site Internet d'ASAD, quant au reportage vidéo il sera mis au format DVD et vendu au prix coûtant aux participants désireux de l'acquérir. Le prix comprenant la réalisation de la maquette, la pochette « slim », le DVD-R, et l'envoi par les services de la poste.

Du fait de son engagement, chaque coureur donne un pouvoir tacite à l'association pour utiliser toute photo ou image filmée concernant l'événement.

## 10. CHALLENGE DE TRAILS

Pas de challenge prévu en 2010.